

Important

Pour sauvegarder la santé visuelle, il est important, après les 40-45 ans d'effectuer un contrôle chaque deux ans chez le médecin des yeux, spécialiste FMH en ophtalmologie qui effectuera un contrôle de la vue et une évaluation de l'état de santé de l'œil. Seul le médecin ophtalmologue peut poser un diagnostic et ordonner une thérapie. De nombreuses autres maladies touchant la santé, telle que le diabète, l'hypertension, les maladies infectieuses ou inflammatoires peuvent affecter la vision. Un traitement approprié prévient la cécité.



Votre personne de contact:

Cabinet médical / Clinique

Dr. med. Max Mustermann
Musterstrasse 12
1234 Musterstadt



Société Suisse d'Ophtalmologie SSO
c/o **IMK** Institut pour la médecine et la communication SA

Münsterberg 1 | CH-4001 Bâle
+41 61 271 35 51

sog@imk.ch
www.sog-ssso.ch



On ne plaisante pas avec la vue

Rendez-vous chez l'ophtalmologue



Avant-propos

Ce dépliant vous informe sur les trois pathologies les plus fréquentes de l'oeil, et sur la nécessité d'effectuer des contrôles réguliers avec des médecins spécialistes en ophtalmologie (médecin des yeux). Cela permet de faire un diagnostic précoce, d'éviter certaines complications et d'offrir au patient un conseil ou des traitements adaptés.

La formation

Un médecin ophtalmologue suit le même cursus de formation que tous les autres médecins soit six ans d'études universitaires, suivies d'au moins cinq ans de pratique effectuée dans des cliniques de formation en ophtalmologie associée à un examen sur l'ophtalmologie médicale. Le titre FMH (Foederatio Medicorum Helveticorum) certifie la formation de spécialiste: certificat FMH d'ophtalmologie. Le titre FMH supplémentaire en ophtalmochirurgie est obtenu après au moins deux ans supplémentaires de pratique en salle opératoire suivi d'un examen final. En tout la formation dure au minimum onze ans pour l'ophtalmologie et 13 ans pour l'ophtalmochirurgie.

Dégénération maculaire

La dégénération maculaire est une maladie de la rétine liée surtout au processus de vieillissement de l'oeil. Elle peut réduire l'acuité visuelle avec des retentissements importants, notamment sur la lecture. Certaines formes (forme humides) entraînent une baisse de la vision et une déformation des images. Un examen effectué par un médecin ophtalmologue permet, si effectué précocement, de limiter les dégâts, ralentir et limiter la progression de la maladie, en instaurant une thérapie appropriée. Selon le type d'atteinte, il est possible par exemple d'intervenir avec des injections dans l'oeil.



Glaucome

Le glaucome est une maladie liée à l'augmentation de la pression oculaire. Cette pression est générée par l'humeur aqueuse (liquide qui se trouve à l'intérieur de l'oeil); si la production de ce liquide est plus grande que sa résorption, la pression augmente, ce qui endommage le nerf optique. Parallèlement à la souffrance du nerf optique, le champ visuel se réduit progressivement, sans douleur. Le patient n'est souvent pas conscient de la diminution de son champ de vision. Cette situation peut amener à la cécité dans des formes avancées. Normalement la thérapie consiste à l'instillation de collyres qui réduisent la pression oculaire; dans les cas plus résistants ou réfractaires au traitement, il y a la possibilité d'intervenir avec un laser ou avec intervention chirurgicale. La seule mesure de la pression

de l'oeil est absolument insuffisante pour exclure ou confirmer le diagnostic de glaucome (il existe des glaucomes à pression normale!) Seul le médecin ophtalmologue, après une évaluation clinique du nerf optique et avec l'utilisation d'appareils sophistiqués peut diagnostiquer le glaucome et prescrire la thérapie.



Cataracte

À l'intérieur de l'oeil, une lentille (le cristallin) focalise les images sur la rétine. Quand le cristallin devient opalescent, on parle de cataracte. Une diminution progressive de la vision, sensation de brouillard et d'éblouissement à la lumière, peuvent être les premiers symptômes de cataracte. Le médecin ophtalmologue, après avoir évalué la situation, peut conseiller une intervention de cataracte (extraction du cristallin et implantation d'une lentille artificielle). L'intervention se déroule habituellement en salle opératoire, avec anesthésie locale et en ambulatoire.

